



EPALINGES

## **PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 15/2014**

**Concerne : Acquisition d'une bande de terrain issue du fractionnement de la parcelle N° 32, création de places de parc, modification des trottoirs et réfection de la chaussée sur un tronçon du chemin des Tuileries – Approbation et demande d'un crédit de construction**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation une demande concernant l'acquisition d'une bande de terrain issue du fractionnement de la parcelle N° 32 et une demande d'un crédit de construction en vue du déplacement du trottoir pour la création de 7 places de parc au chemin des Tuileries, des travaux d'aménagement (banquette herbeuse, haie, arbre, bancs), de la réfection de la chaussée et de la création d'une avancée du trottoir sur ce tronçon de route (dans le prolongement des places de dépose proches du passage piéton (DP 1, à hauteur de la piscine de Bois-Murat), d'un montant de CHF 370'000.-- (trois cent septante mille francs).

### **2. Préambule**

Suite à l'installation des lignes TL n° 45 & 46, internes à la commune d'Epalinges, plusieurs places de parc ont été supprimées au chemin des Tuileries.

Afin d'améliorer la situation et d'augmenter quelque peu les possibilités de stationnement dans ce secteur, la Municipalité d'Epalinges s'est approchée du Crédit Suisse, propriétaire de la parcelle RF n° 32, située à côté du tilleul du chemin des Tuileries et sur laquelle ont été érigés les bâtiments des Tuileries 5, 7, 9, 11 et 13.

La société propriétaire du terrain est entrée en matière et à donner son accord concernant la cession à la Commune d'Epalinges d'une surface de 230 m<sup>2</sup> pour la création de quelques places de parc sur une portion de la parcelle propriété du Crédit Suisse Anlagestiftung longeant le chemin des Tuileries. La réalisation des places de parc nécessitera le déplacement du trottoir actuel, celui-ci sera reconstruit devant la zone de parage. La réalisation de ces sept places de parc (à durée de stationnement limitée) entraînera également le déplacement du « passage piéton surélevé » sis à proximité du bâtiment du chemin des Tuileries 5, et nécessitera la pose d'un éclairage public, à savoir : pose d'un candélabre modèle « spécial passage piéton ».

Pour améliorer la sécurité des piétons, notamment aux heures d'entrée et sortie des écoles, nous profiterons de ces travaux pour réaliser une avancée du trottoir à la hauteur du passage piéton situé au nord de la piscine de Bois-Murat. Ce type d'aménagement offre un plus grand confort et une meilleure visibilité aux piétons. Il réduit également les temps de traversée du passage piéton.

./.

### 3. Travaux projetés

Le projet soumis à votre conseil, prévoit :

- la construction d'un trottoir de contournement des nouvelles places de parc ;
- des places de parc en grilles gazon ;
- la mise en place de deux arbres, d'une haie et de deux bancs ;
- la réfection de la chaussée du chemin des Tuileries sur une longueur de 100m<sup>1</sup> ;
- le déplacement du passage piéton surélevé sis à côté du tilleul ;
- la pose d'un candélabre pour l'éclairage du passage piéton ;
- la création de l'avancée du trottoir à hauteur du passage piéton situé au nord de la piscine de Bois-Murat.

### 4. Planning

Sous réserve du résultat de l'enquête publique et de l'adoption de ce crédit par le Conseil communal, ces travaux devraient être effectués au printemps 2015.

### 5. Coût des travaux

Selon les devis établis sur base des offres d'entreprises rentrées (excepté pour l'avancée du trottoir côté piscine de Bois-Murat), le coût des travaux se présente comme suit :

Achat du terrain 230 m <sup>2</sup> à CHF 500.- le m <sup>2</sup>	CHF 115'000.00
Frais de notaire	CHF 6'000.00
Frais d'enquête et de géomètre	CHF 4'000.00
Construction du trottoir et du passage surélevé	CHF 89'266.75
Avancement du trottoir côté piscine de Bois-Murat (estimation)	CHF 10'000.00
Fourniture et pose des grilles gazon	CHF 27'669.60
Paysagisme	CHF 11'880.00
Protections d'arbres	CHF 1'500.00
Achat et pose des bancs	CHF 5'000.00
Marquage des places de parcs, des passages piétons et de la signalisation verticale	CHF 9'000.00
Fourniture et pose d'éclairages publics	CHF 10'000.00
Génie-civil pour la route	CHF 67'647.20
Divers et imprévus	CHF 13'036.45
<b>Total TTC</b>	<b><u>CHF 370'000.00</u></b>

## 6. Aspect financier

Cet aménagement figure au plan des investissements pour l'année 2014, pour un montant de CHF 200'000.--. Le projet initial ne comprenait pas l'achat du terrain (+ frais de notaire), ni la modification des passages piétons, ce qui explique la différence de coût de CHF 170'000.--.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 9'176.-- (2.48%).

Hormis l'amortissement comptable, l'éventuel service de la dette et une très légère augmentation du coût de l'éclairage public, cette réalisation n'entraînera pas de nouvelles charges de fonctionnement.

## 7. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 15/2014 du 11 août 2014,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 370'000.--** (trois cent septante mille francs) pour l'achat d'une bande de terrain issue du fractionnement de la parcelle N° 32, la création de 7 places de parc, la modification des trottoirs et le revêtement sur une partie du chemin des Tuileries, tels que présentés dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Epalinges, le 11 août 2014

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire-adjointe :

Maurice Mischler

Monique Andujar

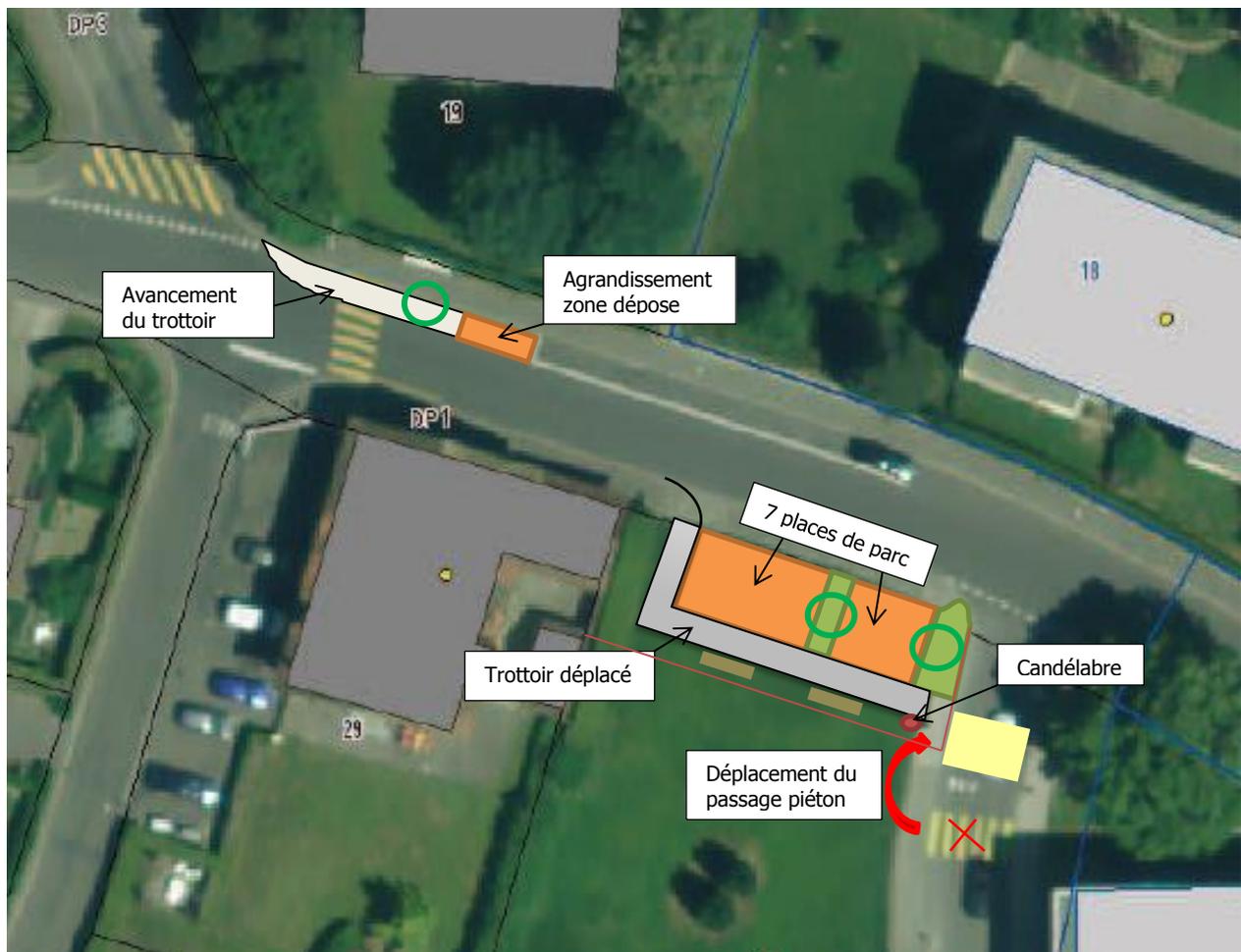
Annexes : plan de situation général schématique  
plan cadastral

Représentant municipal délégué : M. B. Krattinger

**PROJET D'AMENAGEMENT DE 7 PLACES DE PARC  
SUR PARCELLE RF N° 32 AU CH. DES TUILERIES**

**AVANCEMENT DU TROTTOIR AU DROIT DU PASSAGE PIETON  
AVANT L'ENTREE DU COMPLEXE SCOLAIRE**

**PLAN DE SITUATION GENERAL SCHEMATIQUE**



# PLAN CADASTRAL - SITUATION

Projet d'aménagement de 7 places de parc

Commune d'Epalinges - Chemin des Tuileries

Echelle : 1: 200

Mensuration : numérique / Plan n°2

Coordonnées moyennes: 539'400 / 155'150

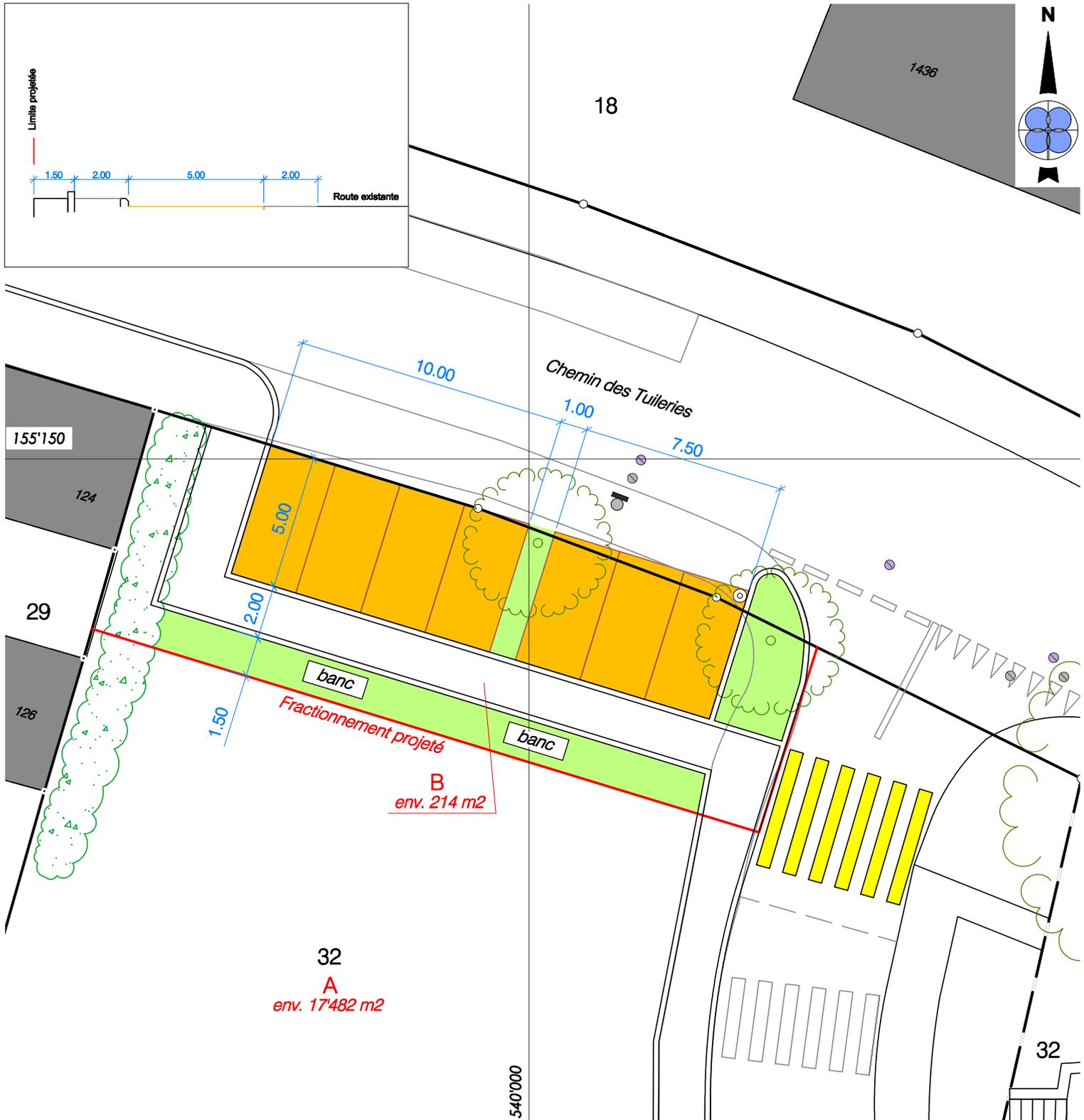
GEODONNEES © ETAT DE VAUD  
Epalinges, le 28 juillet 2014

DOSSIER TECHNIQUE 315049.475 MA

Légende:

- Vanne d'eau
- Vanne de gaz
- Gueulard

Etabli sur la base d'un levé du 6 mars 2014



m:\epalinges\lg\315049 - epalinges la commune\475 - crédit suisse\03\_traitement\projet\_bbhn\_280714.dwg



Ingénieurs EPFL - SIA, Géomètres brevetés  
Géomatique - Génie rural - Génie civil  
Mensurations spéciales 3D - Laser scanning  
epalinges@bbhnsa.ch www.bbhnsa.ch

**BBHN SA**

Route de la Croix Blanche 42  
Tél. 021 623 13 13  
Fax 021 623 13 14

Case postale 47  
1066 Epalinges

